

[prénom/nom]
[rue n°]
[NPA/ville]

Service de l'urbanisme
Direction de la culture et du développement urbain
Rue du Port-Franc 18 – 2^{ème} étage
Case postale 5354
1001 Lausanne

Lausanne, le _____ 2025

Parcelles 5986 et 7554

Opposition au Plan d'affectation La Rasude (222952) - Opposition au Réaménagement de l'avenue d'Ouchy (245653)

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous communique mon opposition au projet de règlement et de plan d'affectation « La Rasude » à Lausanne et de réaménagement de l'avenue d'Ouchy pour les raisons suivantes (marquées d'une croix) :

- Je m'oppose au principe d'un nouveau plan d'affectation qui déroge au plan général d'affectation Lausanne (2006) ;
- Le plan général d'affectation actuel (2006) doit être respecté avec une hauteur maximale des façades de 14,50 m ;
- La parcelle n° 5986 des CFF doit demeurer en zone ferroviaire et affectée aux besoins actuels et futurs du rail ;
- Ce projet est démesuré et ne s'intègre pas dans le paysage en terrasses lausannois ;
- Ce projet n'est pas compatible avec un quartier figurant à l'ISOS ;
- La surélévation de bâtiments classés n'est pas opportune et nuit à la cohérence architecturale du site ;
- L'offre de surfaces commerciales et administratives est suffisante à Lausanne ;
- Ce projet ne contient pas assez de logements ;
- La large tour de 54 m de haut choque dans cet environnement et n'est même pas adaptée pour du logement ;
- L'ombre portée des bâtiments nuira aux riverains ;
- De nombreux habitants et entreprises perdront la vue sur le lac au profit des promoteurs dont les surfaces avec vue sur le lac pourront, elles, être valorisées ;
- Les promesses d'espaces verts (sur une dalle de béton) ne présentent pas de bénéfice environnemental ;
- La construction pourra s'étaler sur une période de 12 ans dans un quartier déjà fortement impacté par les travaux de la gare CFF ;
- Ce projet entraînera une surcharge de trafic avenue de la Gare - avenue d'Ouchy ;
- La création d'un îlot à l'avenue d'Ouchy pour un arrêt bloquant des TL entraînera des perturbations du trafic ;
- La suppression des présélections au carrefour avenue d'Ouchy - avenue de la Gare perturbera le trafic ;
- Autre : _____
(cocher ce qui convient)

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

(signature)